

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Numéro
tarifaire

Désignation des produits

Produits originaires du territoire du Canada ... (suite)

- 9905.84.21 Parties de filtres à huile de graissage pour moteurs à combustion interne de locomotives (du numéro tarifaire 8421.99.00)
- 9905.84.22¹ Parties de machines à laver la vaisselle de type ménager (du numéro tarifaire 8422.90.05)
- 9905.84.23 Parties d'appareils de pesage des numéros tarifaires 8423.10.00 et 8423.81.00 (du numéro tarifaire 8423.90.00)
- 9905.84.24 Vaporisateurs à gâchette pour contenants non aérosol (du numéro tarifaire 8424.89.00)
- 9905.84.26 Parties d'appareils pour l'agriculture ou l'horticulture du numéro tarifaire 8424.81.90; parties de vaporisateurs à gâchette pour contenants non aérosol (de la sous-position 8424.90)
- 9905.84.27 Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, des types agricoles ou horticole; transporteurs à bois de placage spécialement conçus pour être employés avec les appareils automatiques pour bobiner ou débobiner le bois de placage (du numéro tarifaire 8428.39.00)
- 9905.84.28 Rails de guidage d'ascenseur; moyeux, roues et axes pour matériel de manutention du grain de la position 84.28 (des numéros tarifaires 8431.31.00 ou 8431.39.00)
- 9905.84.29 Moyeux, roues et axes pour niveleuses et décapeuses (du numéro tarifaire 8431.49.90)
- 9905.84.42 Parties de chalumeaux guidés à la main (du numéro tarifaire 8468.90.10)
- 9905.84.54 Parties de machines à mouler par injection pour le caoutchouc ou les matières plastiques (du numéro tarifaire 8477.90.00)
- 9905.84.56 Graisseurs de rails (du numéro tarifaire 8479.81.00)
- 9905.84.57 Souricières à remontage (du numéro tarifaire 8479.89.90)
- 9905.84.58 Parties de graisseurs de rails et de souricières à remontage; moyeux, roues et axes de balais mécaniques autres que les balayeuses (du numéro tarifaire 8479.90.80)
- 9905.84.66 Rouleaux coniques (du numéro tarifaire 8482.91.00)
- 9905.84.67 Engrenages à 70 dents et trains d'engrenages destinés à être utilisés exclusivement ou principalement dans des locomotives et vis sans fin destinées à être utilisées exclusivement ou principalement dans des véhicules ferroviaires (du numéro tarifaire 8483.40.90)

1

Ces produits ne font pas l'objet d'une élimination immédiate des droits de douane; se reporter à la note générale.